



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Colombie

Question écrite n° 75590

Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Boisseau attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Colombie. En effet, il semblerait que le président colombien, Andrés Pastrana Arango ait annoncé, le 20 février dernier, la fin du processus de paix engagé avec les forces armées révolutionnaires de Colombie, FARC. Les opérations militaires engagées et l'intensification du conflit laissent présager des déplacements de population d'envergure vers les régions périphériques. Les gouvernements de l'Équateur, du Vénézuéla, du Panama et du Pérou renforceraient leurs frontières avec la Colombie pour empêcher les FARC d'entrer sur leur territoire. Par conséquent, la sécurité des populations civiles colombiennes résidentes dans cette zone démilitarisée n'est plus garantie. Aussi, lui demande-t-elle de bien vouloir lui indiquer ce que le Gouvernement entend faire pour permettre l'accès à l'ancienne zone démilitarisée à des observateurs internationaux mais également à des organisations humanitaires pour s'assurer du sort des populations. Et si, conformément aux recommandations des Nations unies, des mesures sont envisagées pour démanteler les groupes paramilitaires qui opèrent dans la zone démilitarisée et aux frontières.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Thérèse Boisseau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75590

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères, coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 avril 2002, page 2060